

**Procès-verbal de la réunion du comité directeur de la Fédération
Française handisport du 8 novembre 2025**

Ordre du jour :

1. Accueil du Président - point d'actualités et représentations diverses
2. Approbation du PV du comité directeur du 21 juin 2025
3. Enregistrement des votes électroniques
4. Point sur la rentrée 2025-2026 : chiffres clés, tableau de bord affiliations et licences.
5. Point sur les Relations Internationales et les résultats des équipes de France
6. Point financier : situation à date et perspectives budgétaires 2026
7. Point sur la situation de la RIP et des travaux du siège fédéral
8. Point sur les Ressources Humaines
9. Validation du calendrier du Comité Directeur en 2026
10. Approbation Ordre du jour et date de l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 de la FFH
11. Promotion du mérite fédéral
12. Point juridique et réglementaire :
 - Approbation des règlements
 - Renouvellement des membres des Commissions disciplinaires FFH
 - Saisine du Comité d'éthique de la FFH sur deux sujets
13. Point d'actualité des sous-comités
14. Points d'Informations divers : point d'avancée de la campagne de délégation, SI Honorabilité, Commission fédérale des officiels, Représentation de la FFH au CNOSF
15. Questions diverses

Ouverture de la séance à 8 heures 37 minutes

PRESENTS:

Mesdames Katell ALLENCON, Nathalie BELPAUME Odyle DELEUZE-LUCHINI, Nathalie LAROCHE, Ludivine MUNOS, Corinne PERAN, Nadette TASSART, Véronique TERRAY,

Messieurs Omar BOUYOUCHEF, Léo BRIEN Pierre CHARRIER, Franck CROULLIERE-BLASKA, Daniel JEANNE, Vincent LASSALLE Papa Saly KANE, Dominique NADALIE Sylvain PAILLETTE, Éric PANTERA, Gaël RIVIERE

EXCUSES :

Mesdames, Emilie ASSATI, Adèle BUROCOA, Christine ISSON, Myriam MANIA, Patricia VIGNEAU,

Messieurs, Jordan BROISIN, Patrice GERGES,

Assistait : Grégory SAINT-GENIES (Directeur Technique National – Directeur Général (DTN-DG))

Point 1 : Accueil du Président - point d'actualités et représentations diverses

Le président partage des informations générales

- Sur la rentrée avec l'outil en amélioration continu et une prise de licence plus importante par rapport à l'année passée à date.
- Communication digitale et lien avec la politique de développement de la pratique à destination des jeunes
- Relation avec les partenaires est un sujet de toutes les attentions avec des partenaires qui n'ont pas souhaité poursuivre l'aventure avec nous.
- Événementiel de cet été avec les 1 an des jeux et la fête du sport et journée du CPSF.
- Représentations internationales : EPYG

Gaël RIVIÈRE, Président de la Fédération Française Handisport, ouvre la séance en remerciant les membres du Comité Directeur pour leur présence et leur participation à cette réunion organisée un samedi matin.

Il présente ensuite les grandes tendances du moment, marquées par une rentrée particulièrement dynamique. Les premiers indicateurs liés à la prise de licences sont très positifs, avec une avance significative sur les prévisions initiales. À la date de la réunion, la Fédération compte environ 16 400 licenciés, traduisant la bonne dynamique observée sur le terrain.

Au-delà de la progression quantitative, le Président souligne la qualité accrue du processus de délivrance des licences, grâce à l'amélioration de l'outil fédéral dont l'accessibilité a été renforcée. Ces évolutions sont le fruit d'un travail collectif entre les services fédéraux, les comités régionaux et départementaux, et les clubs, en lien avec les retours d'expérience recueillis lors des déplacements territoriaux.

Sur le plan de la communication numérique, la Fédération poursuit sa croissance sur les réseaux sociaux avec plus de 30 000 abonnés cumulés sur LinkedIn et Instagram. L'ouverture d'un compte TikTok est également prévue, afin de mieux toucher les publics jeunes.

Le Président rappelle que l'âge médian des licenciés est de 47 ans, que 22 % des pratiquants ont moins de 25 ans et 12 % moins de 18 ans. L'un des objectifs de la Fédération est donc d'accroître la part de jeunes licenciés, grâce à une stratégie

coordonnée entre la Direction Technique Nationale, les équipes de développement et les comités, avec l'appui d'une alternante dédiée à ce sujet.

Concernant les partenariats privés, la conjoncture économique reste tendue. Certains partenaires ont exprimé leur souhait de mettre fin ou de réduire leur engagement, mais de nouveaux contacts sont en cours et la Fédération bénéficie d'un bon positionnement pour attirer de nouveaux soutiens. Le Président évoque à ce titre la soirée des partenaires organisée en septembre, ainsi que la participation de la Fédération à plusieurs événements économiques (Bpifrance, Trophées du Sport et du Management, Domaines Skiables de France, etc.) destinés à renforcer le réseau et la visibilité institutionnelle de la FFH.

Sur le plan du rayonnement et de la représentation institutionnelle, la Fédération a participé à de nombreux temps forts au cours de l'été et de la rentrée : festivités liées à l'anniversaire des Jeux de Paris, journée du CPSF, Fête du sport, etc. Ces actions, bien que chronophages, participent pleinement à la visibilité et à la reconnaissance de la FFH dans l'écosystème sportif, en particulier dans le contexte des renouvellements de délégation.

Le Président revient également sur la poursuite du tour des régions, déjà réalisé dans cinq territoires et qui sera complété par une sixième visite d'ici la fin de l'année. Ces rencontres, réunissant élus régionaux, départementaux et clubs, constituent un moment d'échanges directs autour de sujets tels que la mise en œuvre des disciplines déléguées, les dynamiques de clubs inclusifs et les enjeux de développement territorial.

Il évoque enfin les relations avec les collectivités et les institutions partenaires :

- Les discussions engagées avec la Ville de Paris dans le cadre du bail emphytéotique du site fédéral, dont les premières orientations sont jugées encourageantes.
- Les échanges constructifs avec la Région Île-de-France et son Vice-président, M. Karam, en vue d'une future convention de partenariat portant notamment sur le soutien à certains événements et à la rénovation du siège fédéral.
- Une vigilance particulière concernant le projet Alpes 2030, où la dimension paralympique apparaît encore insuffisamment prise en compte dans la répartition des sites et des épreuves.

Enfin, le Président fait un point sur le dispositif des clubs inclusifs porté par le CPSF, dont la convention avec la Fédération arrive à échéance en décembre. À ce stade, aucune prolongation institutionnelle n'est prévue, les conditions de financement du dispositif n'étant pas encore connues. Les structures territoriales demeurent libres de poursuivre leurs coopérations localement.

La Fédération adopte à ce sujet une position équilibrée, reconnaissant les effets positifs du dispositif en matière de réseau et de visibilité, tout en rappelant la

nécessité d'évaluer son impact réel sur l'accueil de nouveaux pratiquants handicapés au sein des clubs.

En conclusion, le Président se félicite de la dynamique globale favorable observée sur la rentrée 2025, tout en réaffirmant la vigilance nécessaire face aux incertitudes économiques et institutionnelles. Il salue l'engagement des équipes et des structures territoriales et réaffirme la priorité donnée à la jeunesse, au développement des pratiques et à la consolidation du modèle partenarial de la Fédération.

Point 2 : Approbation du PV du comité directeur du 21 juin 2025

Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

Point 3 : Enregistrement des votes électroniques

- **Vote électronique pour les règlements affiliations et licences** (résultats transmis par mail le 24 août)

Question : Approuvez-vous le règlement adhésions et licences proposé ?

Résultat du vote : approbation avec 21 voix pour, 0 contre, et 1 abstention (ne se prononce pas).

- **Vote pour Candidatures à la commission médicale du CPSF** (résultats transmis par mail le 29 août)

Question : Dans le cadre du renouvellement de la commission médicale du CPSF, approuvez-vous la proposition de composition suivante :

- Médecin : Éric PANTERA
- Kinésithérapeute : Baptiste HEMERYCK
- Infirmier : Servane LUCAS-GUINARD
- Classificateur : Audrey LE MORVAN

Résultat du vote : approbation à une large majorité avec 21 voix pour, 0 contre, et 1 abstention (ne se prononce pas).

- **Vote électronique pour la liste des représentants fédéraux de la FFH, à la commission des para athlètes CPSF** (résultats transmis par mail le 4 septembre).

Question 1 : Approuvez-vous la proposition de liste des représentants fédéraux de la FFH, constituant le corps électoral de la commission des para athlètes français du CPSF, proposée ?

Résultat du vote : approbation avec 19 voix pour, 1 contre, et 1 abstention (ne se prononce pas).

Question 2 : Donnez-vous pouvoir au président, Gaël Rivière, pour établir la liste des candidats et effectuer les éventuels ajustements requis par suite des échanges avec le CPSF ?

Résultat du vote : approbation avec 17 voix pour, 1 contre, et 3 abstentions (ne se prononcent pas).

Point 4 : Point sur la rentrée 2025-2026 : chiffres clés, tableau de bord affiliations et licences.

Grégory SAINT-GENIES (DTN-DG) présente aux membres du Comité directeur un tableau de bord “Affiliations/Licences” afin de partager des repères chiffrés et de rendre compte de la dynamique de rentrée.

1) Éléments de suivi et tendances (rentrée 2025-2026)

Au 2 octobre 2025, la Fédération a franchi le seuil des 10 000 licenciés, un mois après le lancement de la saison, avec un volume significatif de licences et d’affiliations en cours de traitement. Le DTN-DG souligne la rapidité de traitement et l’engagement des structures dans la campagne d’affiliation. Il précise que l’analyse comparative se fait principalement avec la saison 2023-2024 (la saison 2024-2025 n’étant pas considérée comme suffisamment “référence” au regard du contexte de lancement de l’outil et du calendrier institutionnel). Il est indiqué que, fin octobre, la Fédération a également dépassé le seuil des 15 000 licenciés, confirmant une dynamique constante et un accroissement de l’avance par rapport aux saisons antérieures.

Le DTN attire néanmoins l’attention sur la prudence nécessaire dans l’interprétation des chiffres à ce stade : l’avance observée peut s’expliquer par des facteurs multiples et devra être consolidée sur l’ensemble de la saison.

2) Affiliation des structures : renouvellements et nouvelles structures

Le DTN présente le volume de structures affiliées et le niveau d’avancement par rapport à une fin d’exercice. Il met en évidence un taux élevé de renouvellement et une proportion non négligeable de premières affiliations, traduisant une progression du nombre de nouvelles structures entrant dans l’écosystème fédéral. Il est précisé que l’action des comités – notamment départementaux – a été déterminante dans cette dynamique, du fait du rôle accru de “front office” des comités dans le processus d’affiliation et de prise de licences depuis le changement d’outil.

Les régions les plus contributrices en volume (structures et licences) sont mentionnées, conformément à la densité de population et de clubs.

3) Indicateurs qualitatifs : profils, féminisation, jeunes, répartition disciplinaire

Le DTN présente plusieurs indicateurs utiles au pilotage politique :

- Une progression de la part de licenciées féminines, présentée comme un indicateur structurant pour l’offre et le positionnement fédéral.
- Un point spécifique sur les moins de 18 ans : part relative au total, taux de renouvellement et proportion de primo-licenciés, montrant l’entrée continue de nouveaux jeunes licenciés.
- Une analyse comparée entre :
 - la répartition des clubs par activités (disciplines les plus représentées en nombre de structures),
 - et la répartition des licenciés par activités, différente en termes de disciplines dominantes, ce qui devra être étudié.

- Un indicateur de mobilité est également évoqué, présenté comme un outil de lecture interne (sans diffusion de données de santé identifiantes), permettant d'affiner la compréhension des publics et de l'accompagnement.

Le DTN indique que ces données visent à orienter les décisions et actions fédérales (jeunes, féminisation, grands handicaps, sport co, outre-mer...), en objectivant l'impact des politiques sportives et publiques.

4) Assurance, licences "ATP" et clarification sur les obligations de licences

À la suite de la présentation, Mme Corinne PÉRAN intervient pour signaler une incompréhension fréquemment rencontrée : si l'assurance fédérale couvre les "préposés", il n'en demeure pas moins que, dans plusieurs contextes (accompagnement sur événements, championnats, déplacements officiels), la détention d'une licence est demandée/nécessaire. Le DTN clarifie alors la distinction entre la couverture en responsabilité civile au titre des préposés et l'intérêt de la licence, notamment pour les garanties d'individuelle accident. Il réaffirme qu'il encourage systématiquement la prise de licences, a minima "loisir", et plutôt "cadre" pour l'encadrement.

Le DTN met également en avant l'enjeu majeur du contrôle d'honorabilité via la licence cadre : le dispositif est désormais très opérationnel et a permis un traitement important de dossiers avec un faible taux d'erreurs d'identité. Il informe le Comité directeur que la FFH fait partie d'un groupe test visant à automatiser (via API) l'aspiration régulière des licences cadres vers le système de contrôle, ce qui constitue une avancée importante.

Le Président complète en soulignant l'intérêt concret du contrôle : un cas a notamment permis d'identifier un salarié inscrit dans un fichier de signalement/sanction, démontrant l'utilité du dispositif pour les comités. Le DTN précise que les encadrants rémunérés en face-à-face pédagogique sont soumis au contrôle via la carte professionnelle, mais que de nombreux salariés ne relèvent pas de ce cadre, d'où l'intérêt de l'approche par la licence cadre. Le Président insiste enfin sur la réalité des pratiques "multitâches" dans les structures, justifiant la sécurisation par la licence.

5) Questionnement "sport-santé", choix de discipline et besoin d'une entrée "multisport"

Franck CROULLIÈRE-BLASZKA interroge la question du "sport-santé" : dans le cadre de partenariats, des publics extérieurs au mouvement doivent être licenciés pour accéder à un dispositif, mais la prise de licence impose de sélectionner une discipline, ce qui pose difficulté. Le DTN rappelle que "sport-santé" est considéré comme un dispositif et non une discipline sportive à proprement parler, ce qui explique son absence des menus disciplinaires. Il indique toutefois qu'un ajustement est possible si un enjeu d'extraction/déclaration est identifié.

L'échange fait émerger un besoin opérationnel : sur les licences loisirs, la possibilité de choisir une entrée "multisport" ou un critère équivalent, pour refléter la réalité de pratiques non spécialisées. Le DTN confirme l'intérêt du point et indique qu'il

sera pris en compte dans les pistes d'évolution (en précisant que la licence compétition demeure, par nature, conditionnée à une discipline).

6) Développement des jeunes et sentiment d'appartenance à la FFH : débat ouvert

Vincent LASSALLE partage une difficulté de terrain : faire comprendre aux licenciés – et plus encore aux jeunes – leur appartenance à la Fédération, au-delà de l'identité du club. Il décrit une déperdition importante après la sortie des centres et souligne la nécessité d'un travail collectif pour renforcer le lien "club-fédération" et la fidélisation des jeunes.

Le Secrétaire général précise qu'un plan d'action jeunes est en cours d'écriture, porté notamment par Marine (alternante) avec Cécile, et qu'il pourra être partagé et enrichi avant un prochain comité directeur avec les membres volontaires.

Corinne PÉRAN abonde dans ce sens : les jeunes accompagnés dans les centres sont suivis par les structures, mais la continuité hors centre est difficile, notamment du fait de la mobilisation limitée des familles, entraînant une perte de contact.

Le Président indique partager le constat sur la difficulté de construire un sentiment d'appartenance à la Fédération (problématique également présente dans d'autres fédérations). Il propose que les observations de M. LASSALLE puissent être recueillies dans le cadre du travail mené par Marine afin d'enrichir le plan d'action.

CROULLIÈRE-BLASZKA rappelle pour sa part que l'explication du cadre fédéral relève d'abord du rôle des clubs, et que ni les clubs ni la Fédération ne peuvent se substituer aux familles ou à l'État pour résoudre toutes les difficultés d'accompagnement. Le Président confirme cette ligne : la Fédération et les clubs ont des responsabilités, mais ne peuvent porter seuls l'ensemble des problématiques sociales liées à l'accompagnement des jeunes et des familles.

Vincent LASSALLE insiste sur le fait que ces positions ne doivent pas clore le débat : la déperdition des jeunes reste un sujet majeur à instruire, appelant un équilibre dans l'analyse. M. CROULLIÈRE-BLASZKA précise qu'il ne s'agit pas de refuser l'accompagnement, mais de reconnaître les limites opérationnelles lorsque les solutions ne peuvent être trouvées.

Nadette TASSART relève enfin que la moindre implication des parents est une tendance plus générale, observée également dans le sport "valide". Elle appelle à traiter la déperdition comme un enjeu important, sans mise à l'écart du problème, tout en évitant une substitution systématique aux familles.

Le Président conclut en rappelant que toutes les prises de parole sont entendues et que les échanges ne se résument pas à la dernière intervention : le Comité directeur doit avancer, mais le débat demeure ouvert et nourrira les réflexions, notamment via les travaux en cours sur les jeunes et l'évolution du règlement "affiliations/licences", ainsi que des adaptations statutaires visant à faciliter encore la prise de licences, notamment dans le contexte des établissements.

Point 5 : Point sur les Relations Internationales et les résultats des équipes de France

Relations internationales

Le DTN-DG présente un point d'information relatif au contexte international. Il indique que l'IPC a validé le retour des Comités paralympiques nationaux russe et biélorusse au sein de ses instances avec l'exercice plein de leurs droits. Il précise cependant que la participation effective des athlètes aux compétitions internationales relève des fédérations internationales concernées. À ce titre, dans la perspective des Jeux paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026, la Fédération internationale de ski (FIS) et l'IBU ont décidé de maintenir leur position actuelle, à savoir l'absence de participation des athlètes russes et biélorusses aux compétitions de référence permettant l'acquisition de points de ranking nécessaires à la qualification.

Il est également indiqué que World Abilitysport maintient une position similaire.

Information et cadre de performance

Le DTN-DG rappelle l'existence de l'outil "Bleu Handisport", qui permet de centraliser l'ensemble des informations relatives aux équipes de France : sélections, résultats, critères et chemins de sélection, procès-verbaux publiés, listes ministérielles et éléments relatifs à la vie de l'athlète. Il souligne l'importance de cette transparence dans le respect des règles du jeu et dans la lisibilité du fonctionnement fédéral.

Le Secrétaire général rappelle que le Projet de Performance Fédéral 2025-2029 constitue le document de référence structurant l'organisation de la performance au sein de la Fédération. Ce document, validé en Comité directeur, sert notamment de cadre dans les relations avec l'Agence nationale du Sport et dans les demandes de financement.

Échéances internationales à venir

Le DTN-DG annonce la participation de la Fédération aux Deaflympics qui se tiendront à Tokyo du 15 au 26 novembre. Trente-trois athlètes seront engagés dans cinq disciplines : para-athlétisme, bowling, cyclisme, football et natation. Il précise que l'accompagnement par le CPSF est désormais pleinement effectif.

Le Secrétaire général apporte un éclairage complémentaire sur la communication entourant cet événement, en rappelant que la Fédération accompagne le sport pour les personnes sourdes et malentendantes depuis plusieurs années. Il souligne que certaines formulations dans la communication externe peuvent nécessiter des ajustements, ces éléments pouvant créer des tensions internes qu'il convient de réguler.

Par ailleurs, une compétition internationale de tennis de table se déroulera du 20 au 25 novembre en Suède, avec quinze athlètes sélectionnés. Le DTN-DG indique que des ambitions élevées sont portées sur ces deux dernières échéances de l'année civile pour les sports d'été.

Préparation de Milan-Cortina 2026

Le DTN-DG fait ensuite un point sur la préparation des Jeux paralympiques d'hiver. Plusieurs stages et regroupements ont déjà été organisés en ski alpin, ski nordique et snowboard, aucune qualification n'ayant été obtenue en curling. Il souligne le

soutien important de l'Agence nationale du Sport, notamment en ressources humaines et en accompagnement spécifique (préparation physique, mentale et technique).

Il précise que la sélection définitive interviendra après validation des quotas et décision de la commission prévue en février. À ce stade, un collectif compris entre quinze et dix-sept athlètes est envisagé. Il rappelle que les Jeux paralympiques d'hiver concernent un volume d'athlètes sensiblement inférieur à celui des Jeux d'été, ce qui doit être pris en compte dans l'analyse.

Résultats récents des équipes de France

Le DTN-DG présente ensuite un panorama des résultats sportifs récents.

- **Paracyclisme route (Belgique, août 2025)** : première place mondiale, 27 médailles dont 12 titres.
- **Paracyclisme piste (Rio)** : évolution des formats vers des épreuves davantage "peloton" ; malgré ces changements, 7 médailles dont 4 d'or avec trois athlètes, avec une vigilance accrue sur les risques liés aux chutes.
- **Rugby fauteuil** : troisième titre de champion d'Europe consécutif ; néanmoins, un incident de gouvernance sportive est signalé (cf. point spécifique infra).
- **Basket fauteuil (Euro, Sarajevo)** : résultats insuffisants (féminines 5e/5 ; masculins 8e) ; non-qualification à date au championnat du monde et au tournoi de qualification, sous réserve d'éventuelles évolutions liées aux candidatures d'organisation.
- **Goalball féminin (Finlande)** : 8e place ; mention d'un turnover récent de l'encadrement.
- **Para-escrime (Mondiaux, Corée)** : absence de médailles ; analyse d'une exigence accrue de sélection visant à concentrer l'encadrement sur des profils finalistes/médaillables ; constat de plusieurs quatrièmes places, avec lecture prudente des "tableaux".
- **Foot fauteuil électrique (Euro, Italie)** : titre remporté, "avec la manière".
- **Para-natation (Mondiaux, Singapour)** : médailles et émergence de jeunes ; mention de leaders sportifs du collectif ; organisation d'un week-end de classification.
- **Para-athlétisme (Mondiaux, Inde)** : 6 médailles dont plusieurs primo-médaillés ; encouragements sur le renouvellement ; mention de déceptions individuelles.
- **Développé couché (Le Caire)** : pas de médailles avec trois sélectionnés.

Il souligne les performances remarquables en paracyclisme, tant sur route que sur piste, avec un volume important de médailles et des titres mondiaux confirmant la solidité du collectif. Il mentionne également le troisième titre européen consécutif obtenu par l'équipe de France de rugby fauteuil.

Il indique en revanche des résultats insuffisants en basket fauteuil lors des championnats d'Europe, entraînant une non-qualification à ce stade pour les championnats du monde, sous réserve d'éventuelles évolutions liées à l'organisation des tournois qualificatifs. En para-escrime, l'absence de médaille lors des championnats du monde est relevée, malgré plusieurs quatrièmes places. Le DTN-DG précise que des choix plus exigeants ont été faits dans la constitution du collectif afin de concentrer les moyens sur des profils finalistes ou médaillables.

Des résultats positifs sont également mentionnés en foot fauteuil électrique, avec un titre européen, ainsi qu'en para-natation et en para-athlétisme, disciplines marquées par un renouvellement progressif des collectifs et l'émergence de nouveaux médaillés.

Situation particulière en rugby fauteuil et position fédérale

Le DTN-DG informe le Comité directeur d'une situation de tension intervenue lors d'un stage de rentrée en rugby fauteuil. Un groupe d'athlètes a exprimé son refus de s'engager dans le projet sportif tant que l'entraîneur désigné par la Fédération resterait en fonction, ce qui a conduit à un refus d'entraînement lors du stage.

Il indique qu'un cadre clair a été posé : les réponses doivent être individuelles et non collectives, et la poursuite du programme est confirmée. La porte demeure ouverte aux athlètes souhaitant se réengager dans les conditions définies par la Fédération.

Le Président confirme une position ferme sur ce point. Il rappelle que dans un sport collectif, aucun joueur ne peut conditionner sa participation au choix de l'encadrement. Les ressentis peuvent être entendus, mais les rôles doivent être respectés : joueurs, encadrement, direction technique et gouvernance ont chacun leur place. Il souligne également que l'exigence doit d'abord être individuelle, notamment en matière de préparation physique et de performance.

Il précise enfin que la Fédération reste lucide sur ses résultats : si certaines disciplines affichent des performances très encourageantes, d'autres doivent progresser et atteindre un niveau d'exigence supérieur.

Structuration des commissions

En conclusion, à la suite d'une interrogation de Vincent LASSALLE sur les effets du cadrage réglementaire accru des commissions, le DTN-DG indique que cette structuration apporte davantage de sécurité, de conformité et de lisibilité, tout en devant rester évolutive. Le Président complète en rappelant que l'absence de cadre par le passé a parfois généré instabilité et contestations, et que la clarification actuelle vise à consolider durablement le fonctionnement fédéral.

PAUSE DE 10h23 à 10h35

Point 6 : Point financier : situation à date et perspectives budgétaires 2026

La Trésorière générale présente au Comité directeur le tableau de pilotage budgétaire élaboré conjointement avec la commission et les services. Elle précise que ce support a fait l'objet d'une séance de travail et d'une consolidation afin de produire un document lisible et exploitable, construit "en commun" notamment avec Carole Malthet, Christophe Carayon et Jean-Romain Sintès. Elle indique que le tableau distingue les recettes fédérales et les recettes "sport" et met en regard le réalisé 2024 (année atypique en raison de Paris 2024), le budget annuel voté en assemblée générale, le budget révisé interne, le réalisé à fin septembre et l'atterrissage prévisionnel au 31 décembre.

Sur les recettes fédérales, la Trésorière générale rappelle que le budget annuel voté se situait autour de 6,34 M€, puis qu'un budget révisé a été établi à environ 5,6 M€. Elle indique qu'à fin septembre 2025, le réalisé s'élève à environ 3,859 M€, pour un atterrissage prévisionnel proche de 5,558 M€ au 31 décembre. Elle souligne que la principale difficulté concerne le partenariat, dans un contexte de conjoncture défavorable et de fin ou réduction de certaines conventions. Elle mentionne un écart défavorable significatif sur ce poste par rapport aux prévisions révisées, malgré le travail important des services et de la sous-commission partenariat. Elle précise qu'en conséquence, la Fédération a acté cette difficulté et a engagé un ajustement de la trajectoire, notamment par la maîtrise ou le lissage de certaines dépenses.

Concernant les recettes "sport", elle indique un budget annuel proche de 15,917 M€, révisé à environ 15,518 M€, pour un atterrissage prévisionnel proche de 15,479 M€. Elle conclut que, malgré la baisse du poste partenariat, l'équilibre global des recettes reste relativement maîtrisé grâce à la stabilité des recettes sport, avec un écart global limité entre le budget révisé et l'atterrissage prévisionnel.

Sur les dépenses, la Trésorière générale explique qu'un travail de révision a été mené afin d'adapter les charges au niveau de recettes attendu, en cherchant à réduire ou contenir les dépenses lorsque cela était possible, notamment sur l'administration générale et la communication. Elle précise toutefois que certains postes ressortent à l'atterrissage légèrement au-dessus du budget révisé. Elle aborde ensuite les dépenses sport, rappelant que l'année 2024 a été exceptionnellement élevée, puis indiquant qu'en 2025 le budget révisé intègre un niveau de dépenses plus contenu, avec néanmoins une hausse liée à un avenant "hiver" plus important que prévu. Elle mentionne que l'atterrissage prévisionnel reste globalement maîtrisé sur ce périmètre.

Sur la masse salariale, la Trésorière générale indique qu'un budget révisé a été fixé autour de 2,824 M€, en intégrant le choix de décaler certaines arrivées ou recrutements afin de limiter les charges. Elle précise que l'atterrissage prévisionnel se situerait autour de 2,783 M€, traduisant une économie de quelques milliers d'euros par rapport au budget révisé.

Elle conclut que la situation est tendue mais maîtrisée, sous réserve des encaissements attendus (subventions et partenariats), et insiste sur le fait que l'équilibre repose sur une vigilance quotidienne, une discipline de dépenses et la poursuite d'un travail actif sur les recettes privées. Elle remercie les équipes mobilisées sur le pilotage budgétaire et financier.

Le Secrétaire général rappelle ensuite que le budget annuel voté en assemblée générale est le seul budget ayant valeur statutaire, tandis que le budget révisé est un outil interne de pilotage. Il précise que ce document, présenté au Comité directeur pour le suivi et l'anticipation, n'a pas vocation à être diffusé à l'extérieur, notamment compte tenu de la sensibilité de certaines colonnes (réalisé et révision).

Le DTN-DG, Grégory SAINT-GÉNIÈS, intervient ensuite pour préciser que le suivi financier doit être lu avec prudence, notamment au moment du passage des écritures de bilan, car des ajustements peuvent faire évoluer l'atterrissage dans un sens ou dans l'autre. Il souligne toutefois que le tableau permet une fonction essentielle de pilotage : il donne la capacité d'ouvrir ou de fermer certains "robinets" de dépenses selon l'évolution des recettes, et de maintenir une trajectoire de rigueur. Il insiste sur le fait que la Fédération a fortement contracté certains postes exposés, en particulier l'événementiel et le marketing, et que cette discipline budgétaire s'inscrit dans une logique plus globale observée dans de nombreuses organisations après une année paralympique, marquée par un "effet de base" et une baisse des ressources privées.

Le DTN-DG rappelle également un point structurel : les crédits liés à l'État et aux conventions sont des crédits fléchés, qui doivent être consommés conformément aux contrats ; à défaut, ils peuvent être reportés en fonds dédiés, avec le risque, en période de contrainte budgétaire, de voir diminuer les enveloppes ultérieures. Il indique que la Fédération renforce en conséquence sa logique de prudence dans la construction des demandes, et cite l'exemple du contrat de développement, construit sur des bases plus réalistes en termes de co-financement afin de réduire le risque financier.

Le Président complète en expliquant que le différentiel budgétaire ne se résume pas seulement à la perte de partenaires : selon lui, un point majeur concerne la rentabilité des événements internationaux portés par la Fédération, dont les partenaires ne couvrent pas toujours le coût total. Il indique qu'il faut en tirer une conséquence de gestion : rationaliser les dépenses et privilégier autant que possible des organisations déléguées portées par des comités locaux d'organisation, afin de limiter l'exposition économique de la Fédération. Il précise que le budget à venir sera construit de manière extrêmement prudente compte tenu des incertitudes économiques et des incertitudes sur les financements publics, et rappelle qu'un résultat positif faible au regard du volume global impose un pilotage serré pour éviter tout basculement en déficit.

Un échange s'engage ensuite. Daniel JEANNE, Trésorier général adjoint, attire l'attention sur la nécessité de mieux cadrer certains postes et questionne la Trésorière générale sur la situation du fonds de roulement. Celle-ci indique que la Fédération dispose à ce stade de réserves suffisantes pour aller jusqu'à la fin d'année et aborder le début d'année suivante, tout en rappelant que des retards de subventions peuvent tendre temporairement la trésorerie, comme cela peut se produire également dans les structures déconcentrées. Le DTN-DG précise enfin que la Fédération souhaite intégrer une brique "trésorerie" dans l'outil de pilotage afin de mieux suivre les effets encaissement/décaissement et d'anticiper les tensions, rappelant qu'en 2023 une situation difficile avait notamment conduit à solliciter des ajustements.

Point 7 : Point sur la situation de la RIP et des travaux du siège fédéral

Le DTN-DG rappelle en préambule que la Fédération est liée à la Ville de Paris par un bail emphytéotique dont la durée résiduelle est d'environ quatorze ans. Il précise que ce bail conditionne directement toute stratégie d'investissement significatif. Une première réunion de travail s'est tenue avec les services de la Ville, et d'autres échanges sont programmés. Trois hypothèses sont aujourd'hui à l'étude : la prolongation du bail dans les conditions actuelles, une modification partielle du contrat permettant d'ajuster certaines modalités d'exploitation, ou une cession des droits attachés au bail, solution qui offrirait davantage de souplesse mais impliquerait un engagement financier immédiat plus important. Il est souligné que la sécurisation de la durée du bail constitue un préalable indispensable à tout projet d'investissement structurant.

Le Président complète en indiquant que les relations institutionnelles avec la Ville de Paris sont bonnes, mais que les délais techniques et administratifs restent contraints, d'autant plus que les élections municipales de 2026 peuvent influencer le calendrier décisionnel. La Fédération cherchera à avancer avant cette échéance, tout en restant lucide sur les contraintes.

Sur le plan technique, le DTN-DG indique que plusieurs audits ont été réalisés, notamment un audit d'intégrité structurelle. Aucun risque immédiat n'a été identifié, mais certaines vérifications complémentaires sont en cours, notamment sur la capacité du 4e étage à accueillir durablement les équipes. Le Président précise qu'il s'agit d'une démarche de précaution et de clarification, liée notamment à un défaut de traçabilité complète de certains dossiers techniques anciens. Il rappelle également que le bâtiment a souffert d'un entretien irrégulier sur le long terme, les priorités passées ayant parfois été concentrées sur la survie économique plutôt que sur l'investissement structurel.

Le DTN-DG présente ensuite les grandes masses financières des travaux envisagés : environ un million d'euros pour la réfection de la toiture et de la climatisation, environ 400 000 euros pour la réorganisation des bureaux, et une enveloppe globale pouvant atteindre quatre millions d'euros si l'ensemble des rénovations (espaces communs et chambres) était engagé. Il précise qu'un travail est en cours pour consolider un business plan intégrant ces hypothèses d'investissement et les projections d'exploitation.

Il informe également le Comité directeur que des discussions exploratoires et confidentielles ont été engagées avec un groupe hôtelier afin d'envisager une évolution du modèle d'exploitation, sous réserve de la sécurisation juridique du bail et de la viabilité économique du projet.

Sur le plan de l'exploitation actuelle, le DTN-DG indique que, grâce au travail de la direction de la RIP et à l'accompagnement externe, l'activité est redevenue légèrement positive. L'atterrissage prévisionnel permettrait de couvrir les échéances du plan financier en cours, ce qui constitue un signal encourageant après des périodes plus tendues. Le Président confirme que la situation d'exploitation s'améliore, tout en rappelant que le modèle reste fragile et nécessite une vigilance constante.

En conclusion, il est souligné que la priorité demeure la sécurisation du cadre juridique avec la Ville de Paris, condition préalable à toute décision d'investissement majeure. La Fédération poursuit donc une approche prudente, progressive et structurée, visant à consolider durablement cet outil stratégique au service du projet fédéral.

Point 8 : Point sur les Ressources Humaines

Le Secrétaire général présente le point relatif aux ressources humaines, en s'appuyant sur la note transmise en amont aux membres du Comité directeur.

Il indique en premier lieu que le climat social demeure constructif, avec des réunions régulières du CSE et un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel. Un travail est actuellement engagé sur un accord relatif au temps de travail, incluant une réflexion sur l'articulation avec le télétravail. L'accord de télétravail en vigueur a été prolongé jusqu'au 31 mars prochain. Il est précisé que le projet d'accord consolidé sera présenté au Comité directeur lors d'une prochaine séance.

Le Secrétaire général rappelle également qu'une contestation relative au versement mobilité transport est en cours avec l'URSSAF, sans qu'il s'agisse d'un contrôle global. Il mentionne par ailleurs la fermeture annuelle programmée entre Noël et le Nouvel An, avec maintien d'une veille communicationnelle mais fermeture des locaux, et invitation faite aux salariés de poser leurs congés sur cette période.

Le séminaire fédéral se tiendra le 13 janvier, dans la semaine des vœux du Président, en format distanciel afin de limiter l'impact budgétaire, dans la continuité de la vigilance financière exposée précédemment.

Le Secrétaire général soumet au Comité directeur le maintien de la gratification de fin d'année sous forme de chèques-cadeaux, à hauteur de 120 euros par salarié adulte et 40 euros par enfant à charge. Ce dispositif représente une enveloppe d'environ 11 320 euros et est intégré dans les prévisions budgétaires.

Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

Il aborde ensuite la question de la valorisation salariale pour l'exercice à venir. Compte tenu d'un atterrissage prévisionnel positif mais limité au regard du volume global du budget, la tendance est à la prudence et à l'absence d'augmentation générale à ce stade. Le Président précise qu'il s'agit d'un point d'information et non d'un vote formel, la Fédération préférant attendre la clôture de l'exercice et une meilleure visibilité budgétaire avant toute décision définitive. Il rappelle que certaines primes à la performance sont contractuelles et s'appliquent indépendamment d'une décision du Comité directeur. Ces primes, qui représentent environ 15 000 euros annuels pour les collaborateurs concernés, sont déjà intégrées dans la masse salariale présentée. Le DTN-DG confirme que ces éléments sont compris dans l'atterrissage budgétaire et ne constituent pas des charges supplémentaires hors prévision.

S'agissant des effectifs, le Secrétaire général présente les mouvements intervenus depuis le dernier Comité directeur : l'arrivée de Jean-Romain Sainte en qualité de DGA, plusieurs recrutements en alternance dans différents services, et un recrutement en cours au service comptabilité en remplacement d'un congé maternité. Il indique également qu'un recrutement est envisagé en 2026 au sein du service systèmes d'information afin d'accompagner le développement des outils numériques, notamment liés aux licences.

Deux départs sont signalés : celui de Véronique Anselin et celui d'Élodie Espiot.

Un échange s'engage sur la politique de recours aux alternants. Interrogé sur les retours d'expérience, le Secrétaire général précise que les besoins ont été identifiés avec les chefs de service et que tous les postes n'ont pas été pourvus. Il insiste sur le fait que les alternants sont recrutés en cohérence avec la capacité d'encadrement des équipes et qu'ils ne se substituent pas à des postes permanents. Le Président ajoute que, malgré la baisse des aides de l'État augmentant le coût pour la Fédération, les alternants recrutés sont globalement de très bonne qualité et fortement impliqués dans les missions concrètes des services. Il précise que leur immersion dans la culture fédérale dépend des missions exercées, mais qu'ils sont pleinement intégrés dans les équipes. Le Secrétaire général complète en indiquant qu'un rapport d'étonnement a été mis en place pour les nouvelles recrues en CDD et CDI, afin d'améliorer en continu le processus d'intégration.

Enfin, à la suite d'une question sur la mention d'une absence de valorisation salariale soumise à validation, le Secrétaire général et le Président précisent qu'il ne s'agit pas d'un vote formel à ce stade, mais d'une orientation prudente liée au contexte budgétaire. La décision définitive sera prise en cohérence avec la situation financière consolidée.

Point 9 : Validation du calendrier du Comité Directeur en 2026

- **Bureau Directeur**, Mardi 13 janvier (10h/12h) Présentiel & distanciel, Paris
- **Comité Directeur**, Samedi 21 mars (8h30/12h30) Présentiel & distanciel, Paris
- **Comité Directeur**, Vendredi 17 avril (17h30) Présentiel & distanciel, Paris
- **Assemblée Générale**, Samedi 18 avril Présentiel & distanciel, Paris

- **Comité Directeur**, Samedi 20 juin (8h30/12h30) Présentiel & distanciel, Paris
- **Bureau Directeur**, Mardi 15 septembre (17h/19h) Distanciel
- **Comité Directeur**, Samedi 7 novembre (8h30/12h30) Distanciel

Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

Point 10 : Approbation Ordre du jour et date de l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 de la FFH

Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

Point 11 : Promotion du mérite fédéral

Le Secrétaire général rappelle que, dans le cadre de la validation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le Comité directeur doit se prononcer sur la promotion 2024 du Mérite fédéral.

Il indique que les membres ont reçu en amont un document préparatoire présentant les propositions établies par le Chancelier, avec l'appui de Véronique, qu'il remercie, ainsi que de Michel Douard, pour l'étude des dossiers. Il précise que, pour l'ensemble des personnes proposées et titulaires d'une licence cadre cette année ou l'année précédente, une vérification a été effectuée au titre de l'honorabilité. Aucun retour négatif ni aucune observation incompatible avec l'attribution du Mérite fédéral n'a été relevé pour les personnes inscrites sur la liste soumise à validation.

La promotion 2024 comprend des récipiendaires aux échelons Or, Argent et Bronze. Le Secrétaire général relaie par ailleurs l'observation du Chancelier, qui souligne un nombre relativement faible de propositions reçues cette année de la part des organes habilités à présenter des candidatures.

Un échange s'engage sur ce point. La Trésorière générale s'interroge sur une éventuelle difficulté de communication ayant pu limiter les remontées. Le Secrétaire général indique que la procédure appliquée a été identique aux années précédentes, tout en convenant qu'un effort de communication complémentaire pourra être envisagé. Le Président abonde en ce sens, estimant que le Mérite fédéral constitue un outil interne important de reconnaissance et qu'il convient sans doute d'en renforcer la visibilité auprès des structures.

Aucune observation particulière ni opposition individuelle n'étant formulée sur les candidatures proposées, le Secrétaire général met aux voix la promotion 2024 du Mérite fédéral.

Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

Point 12 : Point juridique et réglementaire :

- Approbation des différents règlements
 - Validation du règlement foot sourd
Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.
 - Ajout du challenge U21 (pages 88 à 92) et la DCL (pages 95 à 100).
Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.
 - Validation règlement disciplinaire sport d'hiver
Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

- Validation règlement sportif et disciplinaire Foot pour Amputés
Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.
- Renouvellement des membres des Commissions disciplinaires FFH
Le Secrétaire général présente en séance la liste des personnes.
Résultat du vote : approbation à l'unanimité des personnes présentes.

- Saisine du Comité d'éthique de la FFH sur deux sujets

Depuis le dernier comité directeur, le Comité d'éthique de la FFH a été saisi sur deux sujets. Les deux dossiers sont en cours d'instruction et aucun avis/recommandation n'a encore été rendu. Il est rappelé que ces saisines permettent d'analyser d'éventuels manquements à l'éthique de la FFH et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou avis.

- Saisine n°1 – Fonctionnement du CDH 92 :

Le Président de la FFH a saisi le Comité d'éthique par courrier, conformément à l'article 30 des statuts, au regard de comportements/agissements portés à la connaissance de la FFH, susceptibles de constituer des manquements à l'éthique.

→ Instruction en cours ; la FFH indique qu'elle prendra les mesures nécessaires dès réception des conclusions du Comité d'éthique.

- Saisine n°2 – Contrat de collaboration "Boosting FFH / CHU de Nantes" :

Une saisine datée du 30 juillet 2025 vise à faire analyser par le Comité d'éthique la conformité du contrat avec la charte d'éthique et de déontologie de la FFH.

→ Instruction en cours ; la FFH n'a pas encore reçu de retour.

M. Lassalle signale être régulièrement sollicité par différentes parties liées au dossier du CDH 92, et souligne la souffrance exprimée par certaines personnes ainsi que la durée du traitement. Il demande qu'une communication claire soit faite sur le fait que le dossier est en cours, afin de réduire la pression sur les interlocuteurs et clarifier les délais/étapes.

Le Président rappelle que le CDH 92 est une association indépendante et que la FFH n'a pas un pouvoir juridictionnel : elle ne peut ni mener des investigations, ni qualifier juridiquement des faits (ex. harcèlement), ni prononcer des sanctions relevant de la justice.

Il est rappelé que, selon la nature des faits allégués, les personnes doivent se tourner vers les autorités compétentes (justice/forces de l'ordre), et que la FFH oriente notamment sur les dispositifs de signalement existants (ex. VSS). Le Président alerte également sur le risque d'instrumentalisation des sujets éthiques/VSS pour traiter des conflits de gouvernance ou de pouvoir.

Enfin, la FFH confirme la mobilisation de ses services, notamment du service juridique, pour écouter, orienter et rappeler les voies appropriées. Une relance du Comité d'éthique sera effectuée afin d'obtenir un calendrier de réponse, et un rappel écrit des périmètres et limites d'intervention de la fédération pourra être partagé.

Point 13 : Point d'actualité des sous-comités

Le Secrétaire général indique que le point relatif aux sous-comités sera bref. Il rappelle qu'il s'agit bien de sous-comités, tels que prévus dans l'organigramme fédéral, et non de sous-commissions.

Il mentionne que la veille, une présentation du sous-comité piloté par Ludivine a été réalisée, permettant de partager les premières orientations et travaux engagés. Il précise que d'autres présentations interviendront lors de prochains Comités directeurs ou lors de temps d'échange dédiés. Il invite notamment Léo à venir présenter les travaux déjà engagés dans le cadre de son sous-comité, et propose également que Nadette puisse revenir sur les avancées du sous-comité finances.

Le Secrétaire général encourage l'ensemble des responsables de sous-comités à partager en amont leurs travaux et à solliciter, si nécessaire, leur inscription à l'ordre du jour pour des points d'information spécifiques, afin d'assurer un suivi régulier par le Comité directeur.

Point 14 : Points d'Informations divers : point d'avancée de la campagne de délégation, SI Honorabilité, Commission fédérale des officiels, Représentation de la FFH au CNOSF

Le Secrétaire général remercie les équipes pour le travail réalisé sur le SI Honorabilité. Il indique que près de 3 000 licences cadres ont été déposées et qu'à ce stade aucun retour négatif n'a été enregistré ; une seule observation a été formulée, sans incidence pour la Fédération.

Il informe également le Comité directeur qu'une présentation de la Commission fédérale des officiels s'est tenue la veille. Le document et les éléments de travail seront partagés à celles et ceux qui n'ont pas pu y assister. Le Secrétaire général remercie Pierre et l'ensemble des élus impliqués dans cette commission, notamment Dominique et Véronique, pour leur engagement.

Sur la représentation de la FFH au CNOSF, le Secrétaire général rappelle qu'un appel à candidatures a été lancé par le CNOSF pour intégrer différentes commissions. La Fédération a candidaté sur 11 commissions, et trois candidatures ont été retenues : Christine Isson (commission *sport de pleine nature*), Hugues Dujeu (commission *transformation et modèle économique*), et Gaël Rivière (commission *juridique*).

Le Secrétaire général complète ensuite le point Honorabilité par une situation particulière : à la suite d'un retour négatif au SI Honorabilité concernant une personne (inscription au FIJAIS), le Bureau avait décidé de suspendre la licence cadre et la licence compétition. Cette personne a contesté la décision et a demandé une conciliation au CNOSF, en s'appuyant sur une décision du juge d'application des peines. À l'issue de cette conciliation, la Fédération a été invitée à rétablir la licence compétition, tout en maintenant l'interdiction d'encadrer : la personne est donc autorisée à pratiquer en compétition, mais ne peut plus exercer de fonctions d'encadrement. Le club concerné fera l'objet d'une information circonstanciée afin de prévenir tout risque et de permettre un positionnement éclairé.

Plusieurs interventions soulignent l'importance de la vigilance collective et des équilibres à tenir entre prévention des risques, cadre juridique, et réinsertion, la

Fédération rappelant qu'elle agit dans un État de droit et doit se conformer aux décisions des juridictions et aux mécanismes de conciliation.

Le Secrétaire général informe ensuite le Comité directeur de deux autres points : d'une part, une saisine récente du Comité départemental de la Loire portant sur une situation présumée de harcèlement moral impliquant un élu et un salarié ; d'autre part, une demande du Comité régional Centre-Val de Loire visant à retirer la délégation au Comité départemental du 18, en raison de l'absence d'Assemblée générale, de retours aux courriers recommandés, et de tout contact opérationnel. Le Comité directeur mandate le Comité régional pour reprendre temporairement la délégation sur le territoire afin d'assurer la continuité de fonctionnement.

Enfin, une bonne nouvelle est partagée : suite au retrait de délégation décidé le 15 mars concernant le Comité départemental du 89, une Assemblée générale électorale s'est tenue le 6 septembre 2025, permettant la nomination d'un nouveau président et la reconstitution / réactivation du comité départemental. Le Secrétaire général souligne que ces mesures peuvent conduire aussi bien à des sanctions qu'à des dynamiques de reconstruction.

Point 15 : Questions diverses

- **Annonce de démission :**

Franck CROULLIÈRE-BLASZKA informe le comité directeur qu'il présentera, à l'issue de la séance, sa démission au Président, en raison d'une opportunité professionnelle ne lui permettant plus d'assumer ses fonctions. Il remercie le Président, les membres du comité et la fédération pour la confiance et les missions confiées. M. CROULLIÈRE-BLASZKA précise qu'il ne pourra pas conserver ses mandats locaux, faute de disponibilité, et qu'une transition est organisée au niveau départemental.

M. Gaël RIVIÈRE salue l'engagement de M. CROULLIÈRE-BLASZKA, sa contribution aux débats et son esprit de solidarité. Il lui souhaite le meilleur pour la suite et exprime le souhait qu'il reste impliqué dans le mouvement.

Le Secrétaire général indique que l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale doit être amendé afin d'intégrer :

- un temps dédié à la constatation de la démission d'un membre du comité directeur,
- un temps d'élection pour pourvoir le siège vacant (rappel des modalités de vote, présentation des candidatures).

L'ordre du jour amendé est soumis au vote (absence de vote contre et d'abstention mentionnée) et validé.

- **Grand Est : recensement/mutualisation de matériel subventionné :**

Mme Corinne PERAN signale des sollicitations de la Conférence régionale du sport Grand Est et d'un référent territorial CPSF, via un questionnaire visant le recensement du matériel adapté en vue de travaux sur la mutualisation. Elle indique avoir refusé de répondre, jugeant la démarche intrusive (année d'acquisition, part de fonds publics/privés, localisation, etc.) et s'inquiète d'une remise en cause de l'usage et de la responsabilité du matériel.

M. Grégory SAINT-GÉNIÈS rappelle :

- le cadre juridique des subventions (numéraire/nature) et le principe de contrôle par le financeur (justificatifs, inventaire, photos, rapports, audit), notamment via convention au-delà de 23 000 € ;
- la limite essentielle : le financeur ne peut pas imposer a posteriori un nouvel usage du matériel, sauf si cela est prévu dans la convention ;
- en cas de subvention numéraire pour achat, l'association est propriétaire du matériel.

Il est proposé d'élaborer une réponse-type et de remonter le sujet au CPSF et à l'ANS.

Le Président confirme partager la position exprimée et propose d'envisager un courrier fédéral (niveau national) pour éviter de placer les acteurs locaux en difficulté, demander les objectifs de la démarche et rappeler le cadre réglementaire. Mme PERAN alerte également sur un sentiment de pression/harcèlement local autour de ce questionnaire.

• **Place et implication des élus :**

Des échanges ont lieu entre les élus concernant un sentiment de manque de clarification sur leur rôle et sur l'avancement de leurs missions au sein du comité directeur. Il est rappelé la distinction entre le pilotage opérationnel assuré par les services et le rôle des élus, centré sur l'orientation stratégique et la réflexion prospective. Plusieurs membres soulignent plus largement la nécessité de mieux associer les élus aux travaux et d'améliorer l'anticipation dans la transmission des documents préparatoires.

Le Secrétaire général appuie en sens et sera vigilant à l'envoi des documents le plus en amont possible.

• **DVT – accompagnement et enveloppe contrainte :**

Vincent LASSALLE exprime une inquiétude sur les territoires faiblement dotés au titre du DVT et plaide pour un accompagnement renforcé.

Le Président rappelle les contraintes : enveloppe limitée et demandes supérieures, dispositif supervisé et instruction encadrée (documents obligatoires), décisions prises par un comité indépendant avec présence de l'ANS.

• **CPSF : représentation et communication :**

Léo BRIEN signale :

- un manque de représentation de certains publics (DA/DV) dans une commission CPSF ;
- une question sur une évolution de critères/audiogrammes en pétanque (passage de 55 dB à 30 dB) ; le DTN-DG indique vérifier l'origine (national/international) et faire un retour ;
- des erreurs de communication du CPSF (clubs/discipline), à remonter pour éviter des impacts négatifs auprès des athlètes.

• **Synergie des territoires / animation des réseaux :**

Corine PERAN fait un point sur la mission « synergie des territoires » (régions) : réunion tenue avec une partie des présidents de régions, faible mobilisation, proposition d'un temps de rencontre des présidents de CR en amont de l'AG 2026 (« pré-AG »).

Le Président et le DTN-DG valident l'intérêt du principe (désamorcer/traiter des sujets hors format AG) et proposent un appui logistique du service territoires (contacts, coordination).

Mot de clôture du Président en remerciant les participants, et rappelle les canaux d'échange entre les séances (WhatsApp, mails) et clôt la réunion.

Clôture de la séance à 13 heures 10 minutes

Sylvain PAILLETTE
Le secrétaire général

